



## Communiqué de presse

### ***Pour une évolution de la direction d'école vers un métier identifié et reconnu par tous***

Les organisations SE-Unsa, Sgen-CFDT, SNE-Csen, GDID et le Groupe de travail et de réflexion indépendant de directeurs lancent un cri du cœur pour l'avenir de l'école. La crise sanitaire agit comme un révélateur des difficultés profondes des directrices et directeurs d'école à pouvoir assumer leur mission. Le fonctionnement de l'école doit évoluer pour enfin lui permettre de répondre à ce qu'on lui demande : il faut pour cela un véritable pilotage par les directrices et directeurs.

Rendre la direction de l'école du premier degré autonome et responsable, lui donner le temps et les moyens de fonctionner, lui reconnaître sa mission spécifique, son « métier », sont des impératifs reconnus par tous les acteurs de l'école. Il faut à présent passer de la reconnaissance du terrain à la concrétisation institutionnelle.

Si tout le monde connaît l'école, personne ou presque ne se doute que le « responsable » de cette structure est en réalité un(e) enseignant(e) chargé(e) de direction. Dans notre ministère, directeur ou directrice d'école reste une fonction mais n'est toujours pas un métier reconnu dans les faits.

Parmi les textes officiels, l'un d'eux publiés en 2014 s'appelle le « référentiel métier ». Faute d'avoir les moyens matériels et réglementaires d'assurer pleinement ses missions, il en reste au stade des prescriptions qui ajoutent de la pression, là où les directeurs et directrices attendent les moyens d'agir.

Ainsi le directeur anime, impulse, pilote, assure, prépare, actualise, veille, coordonne, sensibilise, encourage, contribue, construit, met en place, procède, organise, répartit, fixe et préside. Mais c'est oublier que dans plus des trois quarts des écoles, le temps dévolu à la direction est au maximum d'une journée par semaine...

L'enseignant chargé de direction est ainsi tour à tour ou simultanément principal, agent comptable, CPE, secrétaire, agent d'accueil, factotum, infirmier et accessoirement surveillant, voire agent d'entretien...

A cela s'ajoute l'épineuse question de la sécurité. Un dossier anxiogène dans tous les territoires. Comment être garant de l'accès aux locaux et de la sécurité des personnels lorsqu'on est en classe ?

L'école n'a de plus aucune identité juridique, comptable, ni autonomie de fonctionnement. Pourtant, son bon fonctionnement nécessiterait une gestion locale, au plus près des élèves, des familles et des collectivités.

Il est aujourd'hui impératif de donner à l'école les moyens légaux et matériels de faire vivre cette autonomie au service du public qu'elle accueille en reconnaissant dans un premier temps le rôle essentiel du directeur d'école, et à terme l'école comme un établissement d'enseignement du premier degré.

Pour cela les élus de la République doivent faire le choix d'assumer le coût du fonctionnement de l'école au XXI<sup>e</sup> siècle et donner les moyens aux directrices et directeurs d'école d'assurer les missions qui leurs sont confiées pour la réussite des élèves; la co-éducation avec les familles et la sérénité des équipes.